

	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives	PROCES VERBAL DE REUNION		Secrétariat Technique	
		Date	: 19 octobre 2017	N° : 024/2017	
		Heure	: 12h00 à 14h10		
		Lieu	: Bureau du Coordonnateur National a.i. (CN a.i.)	Page 1/2	

Téléconférence des membres du Conseil d'Administration francophones avec le Secrétariat International

Convocation	Secrétariat International, Cf. E-mail de Bady Mamadou Balde (BBalde@eiti.org) du 16 octobre 2017
Nature de réunion	Réunion d'échanges entre participants pour préparer le Conseil d'Administration de l'ITIE à Manille (Philippines).
Participants :	
■ Pour l'ITIE-RDC à Kinshasa : (1) Mme. Marie-Thérèse Holenn, CN a.i, qui a été assistée par (2) Franck Nzira et (3) Gilbert Deningaidi. ■ Pour le SI-ITIE à Oslo : (1) Bady Balde ; (2) Anna Herbert ; (3) Gisela Granado ; (4) Dylan. ■ 1 Représentant de l'ITIE Togo (Monsieur Kokou Didier Agbemadon) et 1 Représentant de l'ITIE Sénégal.	
Objet de la réunion	Fournir aux participants un bref aperçu des questions clés qui seront abordées par le Conseil d'Administration de l'ITIE du 25 au 26 octobre 2017 à Manille (Philippines)
Ordre du jour	(1) Présentation et mot de bienvenue. (2) Validation du Niger et du Congo Brazzaville . (3) Rencontre d'apprentissage par les pairs pour les pays francophones (Yaoundé, 28-30 novembre). (4) Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE. (5) Mission du SI international à Kinshasa de la fin du mois d'octobre 2017.

1. Présentation et mot de bienvenue

A la demande de M. Bady, les participants ci-dessus identifiés se sont présentés. Il s'agit de : M. Bady, Directeur Régional Afrique Francophone au sein du Secrétariat International de l'ITIE, M. Mankeur Ndiaye et Mme. Holenn Marie-Thérèse respectivement coordonnateurs nationaux des Secrétariats ITIE Sénégal et RDC.

Ensuite M. Bady a souhaité la bienvenue aux nouveaux Coordonnateurs nationaux, et les a conviés à prendre part à la réunion de mardi le 24/10/2017 entre les pays mettant en œuvre l'ITIE qui se tiendra en marge du C.A de l'ITIE. Enfin, il a présenté aux participants les points des discussions de la téléconférence.

Il convient de noter que sur proposition de M. Bady, le dernier point de l'ordre du jour ci-haut n'a été discuté qu'entre le SI et la RDC, à la fin de la conférence, à l'exclusion de tous les autres participants.

2. Validation du Niger et du Congo Brazzaville

Monsieur Bady a communiqué aux participants les recommandations arrêtées et proposées par le Comité de Validation au C.A à l'issue du processus de la validation du Niger et de la République du Congo, lesquelles viseraient la suspension de ces deux pays.

Pour le SI, les deux pays n'échapperaient pas à la **suspension** à l'issue de leur validation car, de manière globale, leurs progrès dans la mise en œuvre seraient jugés **inadéquats**, particulièrement pour ce qui est des exigences de sauvegarde

S'agissant particulièrement du Niger, il a été relevé que : (1) la situation de l'application du Protocole de la Société Civile s'est détériorée ce dernier temps (Norme 2016 : Exigence 1.3); (2) la qualité de ses Rapports est en deçà de la Norme parce qu'il a été fait recours aux services d'un Administrateur Indépendant local qui n'a pas la maîtrise du processus (Norme 2016 : Exigence 4.9) ; (3) son cadastre n'est pas à jour.

En effet, la presse du Niger a relayé des allégations de corruption dans le chef de la Société Nationale des Mines et l'implication d'un Conseiller du Président de la République à la suite desquelles, quelques membres de la Société Civile ont saisi la justice par une plainte, mais ces derniers ont été a contrario arrêtés et, avec eux, les dénonciateurs. De ce fait, la Société Civile estime qu'il y a représailles contre ses membres. Il a également été relevé que certains faits considérés par la validation se sont déroulés en 2011, juste après la validation du Niger comme pays conforme, et que d'autres se sont déroulés après le démarrage de la validation en cours. Nonobstant le fait que, à l'opposé du Validateur, le SI avait jugé que le Niger avait accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'Exigence 1.3, la prise en compte de l'ensemble des situations antérieures et postérieures à la présente validation a été décidée, de manière discrétionnaire, par le Comité de validation et ce, conformément au Guide de validation.

Le SI prie à cet effet les membres francophones du Conseil d'Administration de plaider pour que le Niger ne soit pas suspendu sur la base de l'Exigence 1.3 (Clause de sauvegarde), mais plutôt qu'il mette en œuvre les mesures correctives en vue de satisfaire aux autres exigences, particulièrement à l'Exigence 4.9 de la Norme 2016.

En marge de cette question, il a été demandé à l'ITIE-Sénégal de formaliser la nomination de Monsieur Ndiaye, notamment par une lettre officielle, afin de permettre de pourvoir au remplacement de son prédécesseur, le Professeur Ismaila Madior Fall, au Conseil d'Administration.

Téléconférence des membres du Conseil d'Administration francophones avec le Secrétariat International
3. Rencontre d'apprentissage par les pairs pour les pays francophones (Yaoundé, 28-30 novembre).

Les participants ont été informés par le SI de la tenue, du 28 au 30 novembre 2017 à Yaoundé (Cameroun), d'une session de formation des Coordonnateurs Nationaux des pays francophones. Ces derniers ont été exhortés à y prendre part.

4. Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le SI a informé les Secrétariats Nationaux des nouvelles conditions de la Banque Mondiale, sous forme de prix à gagner, en ce qui concerne le financement de la mise en œuvre de l'ITIE. Il a promis de partager avec les Secrétariats Nationaux le document y afférent, publié en anglais par la Banque Mondiale.

5. Mission du SI international à Kinshasa de la fin du mois d'octobre 2017

M. Bady a informé le ST/ITIE-RDC qu'à la suite des demandes insistantes des certains membres de la Commission d'audit et de certains membres du Comité Exécutif, deux membres du SI, Messieurs Eddy Rich et lui-même souhaitent effectuer une mission à Kinshasa pour échanger avec le ST et dialoguer avec le Groupe Multipartite. Pour ce faire, ils comptent sur l'appui logistique du ST et aimeraient par ailleurs participer à la réunion du Comité Exécutif prévue pour le 31 octobre 2017.

Enfin, M. Bady a affirmé que les documents de travail du CA de Manille seront transmis à Madame Holenn en tant que suppléante de Madame Solange, CN du Cameroun ; et aussi qu'il attend de Madame le CN a.i la confirmation de son déplacement pour Manille.

	Nom et prénom	Signature	Date
Rédacteur du PV	Gilbert DENINGAIDI Magbata		23.10.2017
Validation du PV	Mme. Marie-Thérèse HOLENN Agnong		